

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
Agglomération d'Annecy – Fier et Usse
Pays de Cruseilles – Pays de Faverges
Pays de Fillière – Rive Gauche – La Tournette

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité Syndical
du vendredi 27 mars 2009

*

L'an deux mil neuf, le vingt-sept mars, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien, dûment convoqué en date du treize mars deux mil neuf, s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville d'Annecy-le-Vieux sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON, Président du Syndicat.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION D'ANNECY

Titulaires : Joseph GRIOT, Jean BOUTRY, Serge LESIMPLE, Michel AMOUDRY

Suppléants : Bruno BASSO, Marcel GOILLER

Procurations : /

Absents excusés : Pierre BRUYERE, René DESILLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Titulaires : Sylvie POTTIN, Bernard SEIGLE, Henri CARELLI, Ollivier TOCQUEVILLE

Suppléants : Marcel MUGNIER-POLLET

Procurations : /

Absents excusés : Guy MORT, Jacqueline CECCON, Christophe GUITTON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FAVERGES

Titulaires : Paul CARRIER, Anne BONDON

Suppléants : Patrick FLOUR

Procurations : /

Absents excusés : Didier BERTHOLLET, Michèle LUTZ, Paul DUCHER, Jean-Luc RAVELLI, Cécile LECOANET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE

Titulaires : Claude CLERC, André REZVOY

Suppléants : Xavier PIQUOT, Maurice DUMAZER

Procurations : /

Absents excusés : Bernard EMIN, Jean-François GIMBERT, Christian ANSELME, Bernard VINDRET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DU LAC D'ANNECY

Titulaires : Jacques REY

Suppléants : /

Procurations : /

Absents excusés : Michel BEAL, André CORBOZ, Michel BARTHIER, Marc ROLLIN, Dominique BOUVIER, Michelle LOHNER, Vincent CHAPPELUZ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TOURNETTE

Titulaires : Antoine de MENTHON, Jean FAVROT

Suppléants : Evelyne BERGERET, Emmanuel MASCLEZ, Claude MARCELOT

Procurations : /

Absents excusés : Kamel LAGGOUNE, Sylvie MANIGLIER, Alain HAURAT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Titulaires : Jean-Michel COMBET, Denis DONARD

Suppléants : Xavier BRAND, Robert BIZET

Procurations :

Absents excusés : Christian BUNZ, Jean-Luc THOMASSON, Gilles PECCI, Renaud DEBORNE.

INVITE : M. Gérard JUSTINIANY (Directeur - Direction Départementale de l'Équipement)

Madame Sylvie POTTIN, élue secrétaire de séance.

*

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 06 février 2009
- Approbation du compte de gestion 2009
- Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA
- Présentation du diagnostic du territoire du SCOT
- Questions diverses

① Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité du 12 décembre 2008

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.

② Approbation du compte de gestion 2008

Le Président expose à l'assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14, le Comité Syndical est tenu de se prononcer sur le compte de gestion 2008 établi par le Comptable du Trésor.

- Vu le budget primitif, le budget supplémentaire et le virement de crédits de l'exercice 2008,
- Vu le compte administratif 2008 approuvé le 06 février 2009,
- Vu le compte de gestion 2008 présenté par le Comptable du Trésor dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Syndicat,

Le Comité Syndical, approuve à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2008 établi par le Comptable du Trésor pour lequel le résultat de clôture 2008 est la reprise exacte de l'excédent dégagé par le compte administratif 2008.

③ Convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA

Le Président expose à l'assemblée que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008, pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cet engagement prend la forme d'une convention, qui doit être conclue avant le 15 avril 2009, entre le Préfet et l'exécutif local, par laquelle l'organisme public concerné s'engage à augmenter son niveau d'investissement en 2009.

Si la collectivité ne respecte pas l'engagement d'augmenter ses dépenses d'investissement en 2009, celle-ci sera de nouveau soumise en 2010 au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA correspondant.

En cas de respect de l'engagement, la dérogation au décalage de deux ans pour l'attribution du FCTVA sera maintenu pour les collectivités ayant respecté leur engagement prévisionnel. La collectivité percevra donc en 2010 le FCTVA au titre des dépenses de 2009, en 2011 le FCTVA dû au titre des dépenses de 2010....

Le contrôle du respect par la collectivité de son engagement sera suivi d'un arrêté préfectoral informant le bénéficiaire de la position retenue, ainsi que les effets sur le délai de versement du FCTVA pour les années ultérieures.

Pour le Syndicat du SCOT du Bassin Annécien, le montant de référence, fourni par les services de la Préfecture, est de 46 110 €, moyenne des dépenses d'investissement sur les années 2006 et 2007.

Considérant que les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget primitif 2009 sont de 266 724,00 € (pour mémoire : 162 034,00 € de dépenses nouvelles + 104 690,00 € de restes à réaliser), soit une augmentation de 578.45.% par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat,

Au terme de l'exposé du Président, le Comité Syndical accepte :

- de conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin Annécien s'engage à augmenter ses dépenses d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.
- autorise le Président à signer ladite convention et la délibération s'y rapportant.

④ Présentation du diagnostic du SCOT

La première phase de la mission confiée au cabinet ALGOE et AGRESTIS, concernant la synthèse du diagnostic du territoire du SCOT du Bassin annécien, est sur le point d'aboutir. Il est présenté au Comité syndical la synthèse de ce diagnostic et des enjeux du territoire, sur lesquels devra s'appuyer la réflexion sur le PADD du SCOT (diaporama ci-joint).

Au terme de la présentation, la parole est donnée aux élus du SCOT.

- à une question sur la taille critique de la polarité annécienne, il est répondu qu'Annecy, avec une concentration de plus de 100 000 habitants, dispose d'une taille critique suffisante pour avoir un rayonnement culturel, économique, touristique, etc.. de bon niveau. De plus, la ville d'Annecy est bien équipée, et plus que d'autres villes françaises de taille comparable. L'un des enjeux est donc de maintenir cette taille critique et ces équipements (universités, équipements culturels et sportifs, ...) qui sont facteurs d'attractivité.
- La question des transports collectifs hors agglomération (fer et liaisons interurbaines) n'apparaît pas suffisamment soulignée. Il est répondu que ces éléments sont bien pris en compte dans le document du diagnostic et le seront également dans la réflexion pour l'avenir.
- concernant les enjeux touristiques, il est demandé que les territoires « ruraux » éloignés du lac, qui sont peu concernés par la glisse et le tourisme d'affaires, et par les sites remarquables, ne soient pas oubliés dans la réflexion.
- La question des sports de glisse est également abordée. Le tourisme sportif est clairement identifié comme porteur d'un potentiel économique en matière de création d'entreprises et d'emplois, il doit être soutenu.
- l'enjeu de mise en place d'un appui technique, architectural et urbanistique, est reconnu comme un enjeu essentiel, notamment pour les petites communes. Le SCOT est notamment attendu sur ce point comme un appui aux collectivités.
Est également notée une forte pression des promoteurs pour les « éco-constructions ». Il y a lieu d'être vigilant sur ce sujet, et de prévoir les conditions d'intégration paysagère et urbanistique de ces nouvelles formes urbaines.

Le calendrier de présentation de ce diagnostic dans les EPCI membres du Scot est ensuite exposé :

- Mardi 07 avril 2009 : Communauté de Communes du Pays de Fillière à 18 h 00 à la salle des fêtes d'Aviernoz,
- Mardi 21 avril 2009 : Communauté de Communes de la Rive Gauche à 20 h 00 au complexe d'animation de Sevrier,
- Jeudi 23 avril 2009 : Communauté de Communes du Pays de Faverges à 18 h 00 à la salle polyvalente de Faverges

- Lundi 27 avril 2009 : Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à 18 h 00 à la salle polyvalente de Cuvat
- Mardi 28 avril 2009 : Communauté de Communes Fier et Usse à 18 h 00 à l'Espace 2000 à la Balme de Sillingy
- Mercredi 29 avril 2009 : Communauté de Communes de la Tournette à 18 h 00 au Cinéma de Talloires.

La date de réunion à la Communauté de l'Agglomération d'Annecy n'est pas encore fixée à ce jour.

Trois réunions publiques de présentation du diagnostic seront également organisées, au Nord, au centre et au Sud du territoire.

⑤ Questions diverses

Néant.

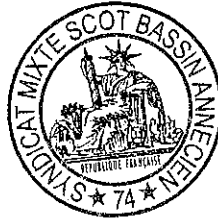
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,



Sylvie POTTIN

Le Président,



Antoine de MENTHON